

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**DU BUREAU**Bureau du **7 septembre 2011**Décision n° **B-2011-2520**

commune (s) : Corbas

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain situées rue des Mésanges et chemin de Grange Blanche, appartenant à la SCI Les Heures Claires

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2520**

commune (s) : Corbas

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain situées rue des Mésanges et chemin de Grange Blanche, appartenant à la SCI Les Heures Claires**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 4 parcelles de terrain situées rue des Mésanges et chemin de Grange Blanche à Corbas, appartenant à la SCI Les Heures Claires et nécessaires à la création de la voie nouvelle et à l'élargissement du chemin de Grange Blanche.

Il s'agit de 4 parcelles de terrain libres de toute location ou occupation, cadastrées sous les numéros 290, 434, 435 et 455 de la section BR, représentant une superficie totale de 704 mètres carrés.

Aux termes du compromis, la société dénommée Les Heures Claires céderait lesdits terrains à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre purement gratuit, de 4 parcelles de terrain nu représentant une superficie totale de 704 mètres carrés, situées rue des Mésanges à Corbas, cadastrées sous les numéros 290, 434, 435 et 455 de la section BR, appartenant à la SCI Les Heures Claires et nécessaires à la création d'une voie nouvelle et à l'élargissement du chemin de Grange Blanche.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée, individualisée sur l'opération n° 2054, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 649 552 € en dépenses.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

5° - Le montant de 500 € à payer, au titre des frais d'acte notarié, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.